



Département des finances et des institutions
Service des affaires intérieures et communales

Departement für Finanzen und Institutionen
Dienststelle für innere und kommunale Angelegenheiten

GED

22 NOV. 2016

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Recommandé
Commune d'Arbaz
Case postale 11
1974 Arbaz

Notre réf. PG/br

Votre réf.

Date 21 novembre 2016

**Commune d'Arbaz
Modifications du PAZ et du RCCZ
Zones diverses aux lieux-dits « Pierre-Grosse », « La Comba » et « Cudret »**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Vous avez reçu, par pli du 8 novembre 2016, deux plans et un avenant au RCCZ concernant l'objet cité en marge, qui a fait l'objet d'une décision du Conseil d'Etat du 21 septembre 2016.

Par suite d'une erreur, la Chancellerie a apposé la date du 2 novembre 2016 sur ces trois documents. Nous vous prions dès lors de nous les retourner afin que la date correcte puisse y être indiquée avant de vous les notifier à nouveau.

D'avance, nous vous en remercions et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pierre Gauye
Juriste

24.11.16 Documents retournés le 24.11.16

- Avenant au RCCZ
- Comba : situation future
- Pierre Grosse : situation future





Département des finances et des institutions
Service des affaires intérieures et communales

Departement für Finanzen und Institutionen
Dienststelle für innere und kommunale Angelegenheiten

GED

10 NOV. 2016

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Recommandé
Administration communale
Rte du Village 14
1974 Arbaz

Notre réf. MC/br

Votre réf.

Date 9 novembre 2016

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous informons qu'en séance du 21 septembre 2016, le Conseil d'Etat a homologué la modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones pour les secteurs « Pierre Grosse », « La Comba » et « Cudret ».

Nous vous transmettons sous ce pli un exemplaire de la décision du Conseil d'Etat et y joignons un exemplaire de dites modifications et des plans.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Maurice Chevrier
Chef de service

Annexes mentionnées

Détail des frais :

émolument	:	Fr. 250.--
timbre santé	:	Fr. 7.--
total		Fr. 257.--
=====		

La facture vous parviendra prochainement sous pli séparé.

Copie à Service du développement territorial, avec un exemplaire de la décision du Conseil d'Etat, de dites modifications et des plans



Av. de la Gare 39, 1950 Sion
Tél. 027 606 47 55 · Fax 027 606 47 54 · e-mail : maurice.chevrier@admin.vs.ch



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat

Vu la requête du 11 février 2016 de la commune d'Arbaz, sollicitant l'homologation d'une modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) pour les secteurs « Pierre Grosse », « La Comba » et « Cudret », adoptée par l'assemblée primaire d'Arbaz le 17 décembre 2015;

Vu les articles 75 et 78 de la Constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 5 février 2004 sur les communes (LCo);

Vu les autres dispositions applicables en cette matière;

Vu, quant aux frais, l'article 88 de la loi du 6 octobre 1976 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA);

Vu l'avis de mise à l'enquête publique concernant la modification susmentionnée, inséré dans le Bulletin officiel n° 34 du 21 août 2015;

Vu l'absence d'opposition formée suite à cette publication;

Vu la décision de l'assemblée primaire d'Arbaz du 17 décembre 2015 approuvant la modification précitée du PAZ et du RCCZ telle que mise à l'enquête le 21 août 2015;

Vu le dépôt public de ces documents pendant 30 jours, rendu notoire par insertion dans le Bulletin officiel n° 52 du 25 décembre 2015;

Vu l'absence de recours au Conseil d'Etat contre la décision susmentionnée;

Vu le préavis du 4 mars 2016 du Service de l'agriculture (SCA);

Vu le préavis du 11 mars 2016 du Service des routes, transports et cours d'eau (SRTCE);

Vu le préavis du 11 avril 2016 du Service de la protection de l'environnement (SPE);

Vu le préavis du 13 avril 2016 du Service des forêts et du paysage (SFP);

Vu le préavis du 24 mai 2016 du Service administratif et juridique du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (SAJTEE);

Vu le préavis et rapport de synthèse du 31 mai 2016 du Service du développement territorial (SDT);

Vu l'envoi de documents corrigés par la commune d'Arbaz le 8 août 2016;

Vu la lettre du 30 août 2016 du SDT;

Sur la proposition du Département des finances et des institutions,

**le Conseil d'Etat
décide**

d'homologuer la modification du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones pour les secteurs « Pierre Grosse », « La Comba » et « Cudret », telle qu'adoptée par l'assemblée primaire d'Arbaz le 17 décembre 2015, avec les modifications suivantes.

1. Plan d'affectation des zones

Le périmètre de la modification du PAZ doit être ajouté sur les extraits de PAZ et dans les légendes y relatives.

Les plans déterminants seront ceux au 1:2000, version 28.06.2016 (« Secteur de Pierre Grosse / Situation future » « Secteur de La Comba - Situation future ») transmis par la commune d'Arbaz le 8 août 2016 et vérifiés par le SDT.

2. Règlement communal des constructions et des zones

Art. 73 bis
(modifications)

(...)

- c) L'autorité compétente fixe les conditions (...)
- d) Pendant (...) et la conservation de la nature et du paysage.

(...)

Séance du

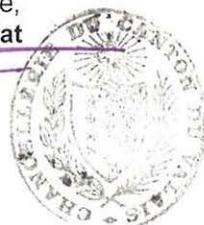
21 SEP. 2016

Emoluments Fr. 250.--
Timbre santé Fr. 7.--

Distribution 5 extr. DFI
1 extr. SRTCE
1 extr. SFP
1 extr. SPE
1 extr. SAJTEE
1 extr. SCA
1 extr. IF
1 extr. ARE

A noter par le Chancelier

Pour copie conforme,
Le Chancelier d'Etat





CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COPIE

Service du développement
territorial
e.v.

Notre réf. PG/br

Votre réf.

Date 22 août 2016

Commune d'Arbaz
Modifications du PAZ et du RCCZ
Zones diverses aux lieux-dits « Pierre-Grosse », « La Comba » et « Cudret »

Monsieur le Chef de service,
Mesdames, Messieurs,

Vous recevez en annexe, pour vérification, un exemplaire du dossier corrigé par la commune d'Arbaz selon les indications du rapport de synthèse du 31 mai 2016.

Nous vous serions reconnaissants de nous adresser votre réponse d'ici au 1^{er} septembre 2016, avec les documents en retour.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef de service, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pierre Gauye
Juriste

Annexe(s) mentionnée(s) (à nous retourner)
Copie à Administration municipale d'Arbaz





CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Copie

GED

19 MAI 2016

Service administratif et juridique du DTEE

Notre réf. Communal/ARB/PAZ
M. Lamon-Gaillard

Votre réf.

Date 17 mai 2016

COMMUNE D'ARBAZ

**Modification partielle du plan d'affectation de zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones – Déchetterie communale et dépôt des travaux publics
Secteurs de Pierre Grosse et de La Comba**

2^{ème} ET DERNIER RAPPEL

Monsieur le Chef de service,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons transmis le 25 février 2016 pour préavis le dossier relatif à l'objet susmentionné.

A ce jour, et malgré un premier rappel en date du 7 avril 2016, nous constatons que vous n'avez toujours pas répondu à notre demande. Aussi, **nous vous prions de bien vouloir établir votre préavis et de nous le transmettre avec le dossier pour le 25 mai au plus tard.**

Passé ce délai, et sans nouvelle de votre part, nous devrons considérer que vous n'avez aucune remarque à formuler à l'encontre du projet en question.

Nous comptons sur votre diligence et vous prions d'agrérer, Monsieur le Chef de service, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Damian Jerjen
Chef de service

Annexe :

Copie à : - Administration communale d'Arbaz
- Service des affaires intérieures et communales

NB : nous vous prions de nous renvoyer le dossier en retour

